

Le jeudi 25 novembre 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

**Etaient présents :**

M. BLONDEL ; Mme SOUZEAU ; Mme BERTRANDIE; Mme BESNIER ; Mme BUNEL ; M. LANGELLIER ; M.LEMAITRE ; M. ROUSSELIN ; M. SIDOINE.

**Etaient absents/excusés :**

Mme BASILLE ayant donné pouvoir à Mme COURCOT ; M. HERRERO ; Mme DELAUNAY.

**Désignation d'un secrétaire :**

Mme BERTRANDIE

**Rappel de l'ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire

Approbation du PV du 10 octobre 2019

1. Personnel – Contrat de prévoyance
  2. Finances – Admissions en non valeurs
  3. Finances – Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP2020
  4. Voirie – rétrocession voirie et réseaux de la Résidence des Hêtres
  5. RDDECI – Acquisition de foncier pour l'installation de la défense incendie
  6. Extension du périmètre d'épandage des cendres issues de la chaudière biomasse – Linex Allouville-Bellefosse
- Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2019**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

**1. Personnel – Contrat de prévoyance**

Le Centre de gestion de la Seine-Maritime a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure, le CdG76 a souscrit le 17 octobre 2019 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Les collectivités ayant donné mandat au Centre de gestion peuvent désormais se rattacher à cette convention.

Madame le Maire expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et, le cas échéant, sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit.

Il est proposé :

- ✓ d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- ✓ d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

- ✓ de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de un (1) euro, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame le Maire.
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- ✓ d'inscrire au budget primitif 2020 au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

➔ **Voté à l'unanimité**

## **2. Finances – Admissions en non valeurs**

Madame Le Maire informe le Conseil que Madame le Trésorier municipal de Bolbec a transmis un état de demande d'admissions en non-valeurs. Il correspond à des titres des exercices 2009 à 2017. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeurs.

Année	Montant	Motif
2017	250.58 €	Poursuites sans effet
2016	20.00 €	Poursuites sans effet
2016	20.00 €	Poursuites sans effet
2016	38.40 €	Poursuites sans effet
2016	46.23 €	Poursuites sans effet
2009	115.47 €	Poursuites sans effet
TOTAL	490.68 €	

Il est proposé d'admettre en non-valeurs la liste présentée ci-dessus, pour un total de 490.68 € et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

➔ **Voté à l'unanimité**

## **3. Finances – Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP2020**

Madame Le Maire indique que selon l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2020.

➔ **Voté à l'unanimité**

## **4. Voirie – rétrocession voirie et réseaux de la Résidence des Hêtres**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies, réseaux et bassin du lotissement Résidence des Hêtres, dans le domaine public.

Il est proposé :

- ✓ d'accepter, à titre gracieux, la rétrocession des parties et équipements communs du lotissement de la résidence des Hêtres tel qu'exposé ci-dessus,
- ✓ d'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies, réseaux et bassin du lotissement de la résidence des Hêtres,
- ✓ d'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le transfert de compétence voirie à CAUX SEINE AGGLO sise à Lillebonne
- ✓ que les frais de notaire seront à la charge exclusive de l'association syndicale libre, représentée par Maître Valérie MAHE, notaire à Bolbec.

→ **Voté à l'unanimité**

#### **5. RDDECI – Acquisition de foncier pour l'installation de la défense incendie**

Madame le Maire rappelle que les réseaux d'eau de la commune ne permettent pas toujours d'installer des poteaux incendie répondants aux normes exigées par le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie. Il est nécessaire de prévoir l'installation de bâches dans certains secteurs. Pour ce faire, la commune doit acquérir du foncier.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à solliciter des propriétaires terriens de la commune de Nointot, pour l'acquisition de parcelles pouvant recevoir une bâche ou une cuve enterrée dans le cadre de la protection incendie.

→ **Voté à l'unanimité**

#### **6. Extension du périmètre d'épandage des cendres issues de la chaudière biomasse – Linex Allouville-Bellefosse**

Une enquête publique a été ouverte suite à la demande présentée par la société Linex Panneaux SAS dont le siège social se situe Zone Industrielle 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE en vue d'étendre leur périmètre d'épandage, sur des parcelles agricoles, des cendres issues de leur chaudière biomasse sur le territoire de 27 communes de la Seine-Maritime, dont Nointot.

Un registre a été tenu en mairie, mais n'a reçu aucune observation ni proposition de la part des administrés.

Conformément aux dispositions de l'article R123.12 du code de l'environnement, il appartient au conseil municipal de donner un avis sur la demande d'autorisation.

Il est proposé de se prononcer favorablement sur cette demande d'extension du périmètre d'épandage des cendres issues de la chaudière biomasse de Linex à Allouville-Bellefosse.

→ **Voté à l'unanimité**

#### **Questions et informations diverses**

- Une consultation publique est en cours pour le projet éolien de « la plaine de Baclair » sur les communes de Raffetot, Lanquetot et Bolbec. Une permanence aura lieu le 28/11/2019 de 9h à 18h à la salle de l'équipement de ville à Fontaine Martel. A priori le projet consiste en l'implantation de 3 éoliennes peu après Oril.
- L'installation du système de vidéo protection est en cours sur la commune. Les travaux devraient être terminés semaine 48. La mise en service effective interviendra d'ici quelques semaines.

- Les travaux de fibre optique ont pris du retard. La commercialisation ne devrait pas pouvoir être possible avant fin 2020 finalement.
- La pose et la dépose des illuminations de Noël seront faites par une nouvelle entreprise cette année, BATI-K. Le prix est légèrement inférieur à celui du prestataire de l'an dernier.
- Le service rudologie a pris contact avec la mairie car le camion benne ne peut plus faire demi-tour route de Raffetot. Une clôture a été nouvellement installée. Madame le Maire évoque la possibilité d'installer une aire de dépôt sécurisée au bout de la route, au bord de la RD149. Les élus se posent la question de la pertinence de cette proposition : ils craignent que celle-ci devienne un lieu de dépôt sauvage ; se demandent si la dangerosité de la RD149 permettrait au camion benne de stationner le temps de collecter les poubelles ; évoquent le risque d'accidents si des poubelles ou débris s'envolent et atterrissent sur la RD149. M. Langelier propose de créer une aire de retournement. Madame le Maire précise que Caux Seine Agglo et Véolia se rendent sur place jeudi 28/11/2019.
- La commission agriculture/bois/chasse va se réunir d'ici quelques semaines pour effectuer une visite du bois à la Fontaine Palfray. Une demande de location de bois a été faite par un administré auprès de la commune. Il s'agit de visualiser l'état du Bois et les accès possibles afin d'étudier la demande.
- Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Les agents recenseurs sont Céline LAINE et Jessica MAZURIER PESQUET.
- Un hommage à Olivier LEROUX, mort pour la France aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à 11h au monument aux morts. A la suite de la cérémonie, un rosier sera planté en son honneur au cimetière.
- Dates à retenir :
  - o Noël des enfants : 11/12/2019
  - o Colis + gouter : 14/12/2019
  - o Vœux le 11/01/2020
  - o Galette des rois : 25/01/2020
  - o Elections municipales : 15 et 22/03/2020

En fin de séance, Monsieur Lemanier, représentant des parents d'élèves, demande à prendre la parole. Madame le Maire l'y autorise. Il souhaite alerter les élus sur le fait qu'il y a une fuite d'eau dans le bureau de Mme Legay, Directrice de l'école de Nointot. Madame le Maire l'informe être au courant, la fuite vient du toit. Il est prévu qu'un couvreur passe dans la semaine.

Il demande également s'il est prévu de repeindre le Bureau de la Directrice. Madame le Maire explique que les crédits de rénovation ont pour l'instant été réservés aux classes, pour le bien-être des enfants à l'école, et qu'il n'est pas prévu de refaire le bureau de direction à court ou moyen terme.

Enfin, il demande quelles mesures sont prises pour éviter le stationnement abusif devant l'école aux horaires d'ouverture et de fermeture des grilles. Madame le Maire regrette également l'incivilité des automobilistes et informe que des actions de prévention et de verbalisation ont eues lieu, en vain. Les gardes champêtres sont parfaitement au courant de ce sujet. Mme le Maire précise que des places de parking sont disponibles sur la commune ; même si elles ne sont pas au pied de l'école, elles ne sont pas pour autant très éloignées (parking du terrain multisports ou de la place du presbytère par exemple).

La séance est levée à 19h30

Le Maire,  
C. COURCOT